

**Réunion du 10 avril 2018**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire.

Etaient présents : Gérard MONCEL, Eric DEPORTE, Daniel THUILLIER, Sophie PELEAU, Patrice FOYER, Daniel GIROUARD, Florian BETTENCOURT, Guillaume HAUCHARD, Christophe LEGRAND.

Absents excusés : Marc CHEMIN, Jean-Claude BOUGUET

Absent : Néant

Procurations : Marc CHEMIN à Alain LEGRAND, Jean-Claude BOUGUET à Florian BETTENCOURT

Secrétaire de Séance : Guillaume HAUCHARD

Secrétaire Auxiliaire : Maïté BREUQUE

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

Le procès-verbal de la précédente est accepté l'unanimité des présents et l'annexe 1 est corrigée concernant les noms des présents et absents. (voir le document corrigé)

**Vote du Compte Administratif et du compte de Gestion 2017**

Examen et vote du compte de gestion 2017 : Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2017 le conseil municipal vote le compte de gestion.

Vote du compte administratif 2017 :

Le conseil municipal vote le compte administratif 2017 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement** :

Dépenses :	prévu :	142 442 €
	Réalisé :	91348.44 €
	Reste à réaliser :	47 381 €
Recettes :	Prévu :	142 442 € €
	Réalisé :	123 161.68 €
	Reste à réaliser :	50 974 €

**Fonctionnement** :

Dépenses	prévu :	415 610 €
	Réalisé :	407 127.35 €
Recettes	prévu :	415 610 €
	Réalisé :	432 996.83 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 31 813.24 €

Fonctionnement : 25 869.48 €

Résultat global : 57 682.72 €

**Affectation de résultat 2017**

Résultat exploitation au 31/12/2017 EXEDENT : 25 869.48 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 0000 €

Résultat reporté en fonctionnement (002)	25 869.48 €
Résultat reporté en investissement (001)	31 813.24 €

### **Vote des 3 taxes Locales**

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taxes locales, vu les baisses de dotations de l'état, afin de pouvoir équilibrer le Budget Primitif 2018 2 simulations ont été faites avec la DGFPI, augmenter les 3 taxes ou augmenter 2 taxes.

Proposition d'augmentation des 3 taxes :

Proposition d'augmentation des 3 taxes :	
Taxe d'Habitation : 12,34 %	65 448 €
Taxe Foncière Bâti : 26,04 %	79 370 €
Taxe Foncière Non Bâti : 39,62 %	22 900 €
Produit fiscal attendu :	168 018 €

Proposition d'augmentation des 2 taxes :

➤ Taxe d'Habitation :	12,57%	66 973 €
➤ Taxe Foncière Bâti :	26,52 %	80 833 €
➤ Taxe Foncière Non Bâti :	35,00 %	20 230 € (sans augmentation)
Produit fiscal attendu :		168 036€

Après discussion Monsieur le Maire propose de voter sur le choix d'augmenter 2 ou 3 taxes.

12 votants :

**5 POUR augmenter les 3 taxes** 4 POUR augmenter 2 taxes 3 abstentions 0 Contre.

**A la majorité les 3 taxes seront augmentées comme suit :**

Proposition d'augmentation des 3 taxes :

➤ Taxe d'Habitation : 12,34 %	65 448 €
➤ Taxe Foncière Bâti : 26,04 %	79 370 €
➤ Taxe Foncière Non Bâti : 39,62 %	22 900 €
Produit fiscal attendu :	168 018 €

### **Bourses scolaires, bourses voyages scolaires, participation au transports scolaires**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces bourses, et participation au transport scolaire, vu la conjoncture actuelle et propose les mêmes montants que pour 2017 soit :

- 46 € pour les bourses scolaires pour les enfants scolarisés de la 6<sup>ème</sup> à 16 ans au 1<sup>er</sup> septembre, cette bourse est versée aux familles sur présentation du certificat de scolarité
- 77 € pour les voyages scolaires somme plafonnée ou 50 % du prix du voyage, pour les voyages organisés par les collèges et lycées, cette bourse est versée aux familles sur présentation d'une facture établie par l'établissement scolaire.
- 15 € de bourse pour le transport scolaire, cette bourse est versée aux familles sur présentation d'une preuve de paiement

Ces subventions sont versées sur un compte bancaire de la famille, qui devra fournir un RIB en mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents

### **Vote des Subvention aux associations**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les montants de subventions allouées aux associations.

Après discussion le conseil municipal accepte à la majorité des présents les montants comme suit :

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents les subventions ci-dessous, qui seront prévues au BP 2018 et décide de ne pas augmenter le montant alloué vu le contexte actuel

<b>Nom de l'association</b>	<b>Proposition 2017</b>	<b>VOTE du 21 mars 2017</b>
Les amis de Louvetot	2 040 €	2 040 €
FC LOUVETOT	2 380 €	2 380 €
Comité des Loisirs	1 068 €	1 068 €
ACPG LOUVETOT	242 €	242 €
COOP. SCOLAIRE	5 122 €	5 122 €
Comité des Fêtes	2 293 €	2 293 €
ASS.FAMILLES NOMBREUSES	28 €	28 €
Souvenir Français	64 €	64 €
Amicale Pompiers Yvetot	28 €	28 €
Ligue contre le cancer	91 €	91 €
Bateau de Brotonne	395 €	395 €
Voyage scolaire Ecole de Louvetot	1 907 €	1 907 €
Banque alimentaire	55 €	55 €
Ass. Les Amis de l'Hôpital d'Yvetot	55 €	55 €

### **Prix pour le Concours Jardins fleuris et illuminations de Noël**

Monsieur le Maire propose de ne plus donner de lot au concours des illuminations de Noël, en revanche propose de continuer pour les Jardins Fleuris.

Après discussion le Conseil Municipal à la majorité des présents valide cette proposition.

### **Vote du Budget Primitif 2018**

Monsieur le Maire, laisse Mme Nicole CARPENTIER, Comptable du Trésor présenter le Budget Primitif 2018 comme suit :

le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses de d'investissement à 245 067 € et dépenses de fonctionnement à 412 873 €.

Madame COUTURIER, rappelle que le budget doit être voté par chapitre, et que le détail des articles est à titre indicatif.

Après discussion le conseil municipal à la majorité des présents accepte le budget primitif 2018

### **Rémunération des Animateurs du Centre de Loisirs session 2018**

Monsieur le Maire propose de recruter les animateurs par CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Et propose la rémunération suivante :

Animateur BAFD ou équivalence : 72 € Brut / jour travaillé

Animateur BAFA ou équivalence : 50 € Brut / jour travaillé

Animateur stagiaire : 34 € Brut / jour travaillé

Animateur non diplômé : 34 € Brut/ jour travaillé

Les réunions de préparations seront comptées en rémunération : ½ tarifs ci-dessus

veillée : 28 € veillée+nuit : 44 € pour Animateur BAFD ou équivalence

veillée : 15.5 € veillée + nuit : 31 € pour Animateur BAFA ou équivalence

veillée : 10.5 € veillée + nuit : 21 € pour Animateur stagiaire et non diplômé

### **Point sur la défense Incendie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat avec VEOLIA pour le contrôle des bornes à incendie, est terminé, et propose le devis de STGS pour un montant de 518,40 € TTC

Il indique, que pour implanter une borne à incendie dans les zones sans, il doit y avoir une canalisation d'eau d'un diamètre de 80 cm minimum, un recensement sur le terrain doit être mis en place. Monsieur LEGRAND, demande qui est volontaire pour l'aider à monter le dossier. Monsieur Guillaume HAUCHARD se propose.

### **Pétition route de la Brasserie et route du Mont-Saint**

Monsieur le Maire donne lecture de Caux Seine Agglo,

Il informe le conseil municipal de sa réponse, dans laquelle il demande d'élargir le carrefour route de la Brasserie et route du Mont-Saint, pour permettre aux engins agricole de passer sur ce secteur. Et qu'il maintient la limitation de vitesse à 50 km/h pour ces routes. Il demande un rendez-vous avec les services voirie de Caux Seine Agglo. Le conseil municipal est favorable aux propositions de Monsieur le Maire.

### **Dates de passage de la Commission des Jardins Fleuris**

Monsieur le Maire propose les dates suivantes :

- 1<sup>er</sup> passage : 30 juin 2018 à 14 h
- 2<sup>ème</sup> passage : 11 août 2018 à 14 h

### **Convention urbanisme**

Monsieur le Maire, informe qu'une nouvelle convention d'assistance dans l'instruction des actes d'occupation des sols est proposée au conseil municipal, la précédente convention datait du 28 septembre 2007, il convient de réviser la convention initiale et de l'adapter aux évolutions du service et du territoire, cette convention remplace la convention -cadre initiale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;  
Le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte et autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

### **Assainissement pluvial cour d'école**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un contrôle de gouttières des écoles, et bâtiments de la cour de l'école effectués par la CVS, certaines gouttières ne sont pas raccordées sur le bon réseau d'évacuation, et vont dans l'assainissement, il est donc nécessaire de mettre aux normes.

Monsieur le Maire, propose l'entreprise TP BAT, qui fera une nouvelle canalisation. Actuellement Monsieur le Maire, ne peut pas donner le coût car le devis n'est pas arrivé en mairie.

Monsieur Guillaume HAUCHARD, souhaite avoir une proposition d'une 2<sup>ème</sup> entreprise. Monsieur le Maire, rappelle que l'entreprise TP BAT qui est à Louvetot, dépanne régulièrement et qu'il souhaite faire travailler une entreprise locale.

La décision sera prise à une prochaine réunion.

### **Radars route du bourg et route d'Allouville +panneau attention enfants dans la résidence de la Vierge**

Monsieur le Maire donne lecture du devis Kangourou, pour un montant de 4 797.60 € TTC 3 998 € HT

Après discussion le conseil municipal accepte et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès des amendes de police.

### **PLUi**

Monsieur le Maire informe, que pour le PLUi, un diagnostic agricole doit être fait, et demande des volontaires.

Guillaume HAUCHARD, Daniel THUILLIER et Daniel GIROUARD sont volontaires, ce diagnostic doit être remis à la CVS

### **Informations diverses :**

Syndicat scolaire : Sur arrêté de Mme la Préfète, le syndicat scolaire sera dissous le 1<sup>er</sup> juillet, car suivant la loi Notre, le syndicat est transféré à la Région, en ce qui nous concerne Caux Seine Agglo a la compétence transport.

Réseau électrique: Eiffage fera l'enfouissement dans la route de l'ancien moulin prochainement

Travaux RD 131 : des bandes de part et d'autre de la route seront créées à partir de juin 2018.

SDE 76 : Reliquat en attente

Affaire SCI LES VERDURES/LOUVETOT : le SDE 76 est dans l'obligation de mettre l'électricité pour cette propriété

Equipements lame à neige : un disque a été monté pour faire les accotements

Nappe phréatique : sort sur une partie de la route de Mont-Saint

Accessibilité WC pour les personnes à mobilité réduite : à la salle des fêtes, attendre les finances et réunir la commission travaux en septembre.

Courrier de Monsieur GERARD, route de flamare : qui informe la DDI, que cette route en partie départemental est en très mauvais état.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 23 heures

Le 17 avril 2018

Le Maire

Alain LEGRND